



Condané il y a plus de 20 ans

Par **bacmamba**, le **08/04/2010** à **06:53**

Bonjour,

j'ai été condamné le 11 février 1987 à une peine de 3 ans ferme et interdiction de séjour de 5 ans pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Ma peine a été exécutée le 29 juin 1989.

S'ILS VOUS PLAÎT AIDER MOI JE SUIS AU BOUT DU ROULEAU ?
CETTE CONDANATION A PLUS DE 20 ANS ET LOGIQUEMENT NE PLUS APPARAÎTRE
SUR CE CASIER À CAUSE DE CELA JE PERD TOUS MES BOULOTS CAR JE SUIS
GARDIEN D'IMMEUBLE ET RESPONSABLE DE SECTEUR À CAUSE DE CELA AU
MOMENT DU C/D/I JE SUIS REFOULÉ CELA ET AUSSI UNE SORTE DE DISCRIMINATION

JE VOUS EN SUPPLIE À 47 ANS POUR MOI ET MES DEUX PETITES FILLES DE 8 ET 11
ANS IL ME FAUT RETROUVER DU TRAVAIL

QUI PEUT M'INDIQUER LA MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE DISPARAÎTRE CETTE
ERREUR DE JEUNESSE

MERCI D'AVANCE À TOUS CELUX QUI TROUVERONT ME SAUVERA QUELQUE PART LA
VIE; SANS FAIRE CAUSETTE, JE SUIS PLUS QU'UNE SINCÈRE;

Par **citoyenalpha**, le **08/04/2010** à **13:06**

Bonjour

étiez vous en état de récidive légale?

A défaut votre condamnation n'apparaît pas sur le bulletin n°2 puisque vous bénéficiez d'une réhabilitation de droit après un délai de dix ans à compter de l'expiration de la peine subie.

Vous pouvez demander à consulter le bulletin n°2 de votre casier judiciaire au procureur de la république.

En tout état de cause je ne vois pas comment les employeurs pour la fonction de gardien d'immeuble peuvent connaître vos antécédents judiciaires.

Restant à votre disposition.

Restant à votre disposition.